



## Projet immo / Garantie décès emprunteur / couple marié / 50% ou 100% chacun !?

Par **Leburgond**, le **24/06/2020** à **16:21**

Bonjour,

Nous sommes un couple marié, sans contrat de mariage, de 42 et 59 ans ; Nous avons un projet immo d'acquisition, pour 2021. L'un des 2, ayant subi une importante opération, à coeur ouvert (Valvulopathie / Valve aortique en carbone), en 08.2016, la garantie décès / emprunteur va donc être un sujet sensible, dans notre cas ...

Questions : Chacun de nous 2 va-t-il devoir être assuré pour 100% de la somme empruntée à la Banque, ou seulement à hauteur de 50% !? Un choix est-il possible, ou pas !? Côté banque et / ou côté emprunteurs !?

Et, si un contrat d'assurance décès, antérieur, existe pour Monsieur, pourra-t-il l'utiliser en le nantissant au profit de la banque prêteuse, sans que celle-ci lui oppose un refus légal, ou fasse pression sur lui pour souscrire une garantie propre à son enseigne, du coup, forcément onéreuse, vu l'antériorité médicale précitée !?

Bien cordialement.